

ce serait de discuter même la chose, alors que des pays comme le Portugal, l'Italie, le Japon, l'Allemagne occidentale, l'Autriche, la Finlande, la Suisse et l'Espagne, pays que nous avons reconnus et auxquels nous envoyons des représentants diplomatiques, ne font pas partie de cet organisme. Quelle farce, si nous trouvions la dictature de Salazar trop offensante pour pouvoir admettre le Portugal, qui est depuis si longtemps un pays ami en temps de paix comme en temps de guerre, alors que nous songerions à admettre le gouvernement de la Chine communiste, dont les mains sont encore rouges du sang des victimes qu'il a assassinées pour arriver au pouvoir.

Non, monsieur l'Orateur, le prix pourrait en être trop élevé. Je n'entends pas du tout par là que nous devons envisager la possibilité d'horreurs comme celles qui s'abattraient sur le monde au cours d'une guerre atomique moderne. Je répète que si nous étions sincères en 1939-1940, nous estimions à l'époque,—et nous aurions peut-être raison de croire aujourd'hui,—que l'apaisement mène à la guerre et que le moyen de préserver la paix c'est d'adapter une attitude résolue en vue de défendre une cause commune, au lieu de temporiser avec ceux qui ont manqué à tous les engagements honnêtes auxquels ils avaient souscrit pendant que nous étions unis à eux pour repousser l'agression au cours de la dernière Grande Guerre.

Non, monsieur l'Orateur, envisageons cette question avec plus de sens pratique. Avant de nous engager dans d'autres négociations, demandons à la Russie de nous fournir des preuves de sa sincérité. Je répète qu'il est facile de fournir des preuves de sincérité; il suffit d'accepter la tenue d'un scrutin libre dans un des pays que j'ai mentionnés, comme premier moyen de faire honneur à la signature qu'elle a apposée à la Charte des Nations Unies. Que la Russie choisisse la Pologne, l'Ukraine, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie, la Lithuanie, la Lettonie, l'Estonie, la Chine ou tout autre pays qu'elle a occupé, y compris le Tibet, et qu'elle nous donne de cette façon une première preuve de sa sincérité. Autrement, nous nous engagerions sur la route qui, de tout temps, a mené à la ruine.

L'un des passages les plus dramatiques de l'Écriture sainte c'est celui qui nous montre Satan transportant le Sauveur sur une montagne et lui offrant tous les royaumes du monde en échange de la reconnaissance de la suprématie de Satan. Durant tout le cours de l'histoire, non seulement les chrétiens mais tous les hommes qui se conforment aux mêmes principes ont suivi cet exemple salutaire pour rejeter tout compromis de ce genre. La voie

du salut est ailleurs; elle ne coïncide pas toujours avec les compromis ou les marchés de ce genre. Nous voulons pour établir la paix avoir recours à toutes les ressources de l'esprit humain. Faisons tout en notre possible pour prévenir la catastrophe suprême mais proclamons ici nos principes afin que nul ne puisse douter que le Canada rejette tout pacte avec Satan.

M. l'Orateur: Conformément à l'entente qui a été établie, entente qui a régi nos délibérations aujourd'hui, la Chambre s'ajourne automatiquement vu qu'il est dix heures.

M. Coldwell: Ne pourrions-nous pas siéger un quart d'heure de plus pour permettre au ministre de répondre à une partie des critiques?

M. l'Orateur: Est-ce entendu?

M. Stick: Non.

M. l'Orateur: J'entends une objection.

M. Coldwell: Où?

M. l'Orateur: Certains honorables députés ne désirent point siéger après dix heures. Je pose de nouveau la question: la Chambre consent-elle à ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dispose de quelques minutes pour répondre?

Des voix: Soit.

M. Stick: Non.

M. l'Orateur: J'entends encore une fois "non". Par conséquent, puisqu'il est dix heures...

M. Knowles: Qui a dit "non"?

M. Stick: C'est moi. Je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures...

M. l'Orateur: L'honorable député ne devrait pas donner d'explication pour son attitude négative. Il a dit "non"; par conséquent, il ne saurait être question de consentement unanime.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: Le ministre aurait-il l'obligeance d'annoncer quels seront les travaux de la Chambre, mardi?

M. Knowles: Lundi.

L'hon. M. Harris: Lundi, nous étudierons successivement les modifications à apporter à la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, à la loi sur les traitements, à la loi sur les Postes et enfin au Code pénal.

M. Green: Dans l'ordre indiqué?

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)